

# NA

LA LETTRE  
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N°3  
MAR. 2017

ÉDITO

«Faire territoire, faire région» ! C'est la priorité du CESER Nouvelle-Aquitaine depuis son installation pour organiser son fonctionnement et conduire ses travaux depuis un an. La grande diversité d'origine socio-économique, géographique mais aussi d'intérêts des membres qui le composent permettent à l'assemblée de conserver son ancrage dans les territoires. C'est aussi une volonté qui se traduit tout d'abord par le maintien d'une administration organisée sur trois sites : Bordeaux, Limoges et Poitiers mais aussi par des rencontres au plus près des territoires, récemment à Saint-Pierre-de-Frugie en Dordogne, ou Agen en Lot-et-Garonne. Un CESER n'est utile et efficace que s'il respire et hume au plus près l'air du territoire qu'il contribue à représenter. Cet ancrage est d'autant plus important que l'échelle du nouveau territoire régional rend nécessaire une connaissance fine des enjeux parfois contradictoires qu'il convient d'articuler. La loi NOTRe a fait de la Nouvelle-Aquitaine la plus grande région de France. Le temps n'est plus au débat sur l'opportunité du découpage, il est désormais de notre responsabilité individuelle et collective de contribuer à sa réussite. Une loi de la Nation se doit d'être réussie dans son application, car elle est d'abord au service des citoyens. Nous devons tous nous employer à réaménager le territoire et faire en sorte que tous les habitants de notre nouvelle région en soient bénéficiaires. Le CESER s'est placé dans cette perspective constructive en examinant le premier vrai budget de la Nouvelle-Aquitaine, en se mobilisant sur le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et prochainement sur la politique contractuelle territoriale qui sera un outil d'aménagement et de cohésion territoriale. L'assemblée a également proposé, au cours d'un colloque, d'«Habiter la Nouvelle-Aquitaine en citoyens». Jean Viard, sociologue et grand témoin de cette rencontre, a démontré la mutation et non l'effondrement de nos sociétés et le bonheur privé qui y est grandissant « c'est la société qui est en crise, ce n'est pas l'individu. On est dans une société du malheur public et du bonheur privé ». Il a décrit une société d'une humanité de plus en plus nombreuse et avec de plus en plus de temps, et donc besoin de lui donner but et sens. Comment ? En s'appuyant sur la culture, au sens large du terme, celle qui permet de créer un récit commun où chacun se reconnaît et trouve sa place, grâce au tourisme, aux jeux, aux spectacles, au «vivre ensemble». C'est aussi une question d'aménagement du territoire, «les métropoles sont le cœur du monde qui naît, mais ce cœur a besoin aussi de qualité de vie, de campagne, d'économie présente», qui est un enjeu fondamental pour la Nouvelle-Aquitaine. La région dispose en la matière de leviers importants ; le CESER jouera son rôle d'aiguillon ! Et dans ce «vivre ensemble», le CESER inclut ses voisins européens. Dans cet esprit d'ouverture et d'enrichissement mutuel, le CESER a ainsi renouvelé sa coopération avec ses homologues de la Communauté Autonome du Pays Basque, de l'Association des CESER de l'Atlantique et du Réseau Transnational Atlantique (RTA). Il a passé le témoin de l'animation du réseau à un partenaire espagnol, tout en restant l'un de ses contributeurs les plus enthousiastes. «Avant d'être citoyens, nous sommes mitoyens et c'est dans cette proximité distante avec l'étranger que nous apprenons à donner un sens commun à la notion de monde.» Isaac Joseph, itinéraire d'un pragmatiste.

Jean-Pierre Limousin, Président

## Colloque Expression[s]

# ACTU DES ACTES POUR « HABITER LA NOUVELLE-AQUITAINE EN CITOYENS »



Le CESER s'attache à «mettre du liant entre les organisations au niveau territorial», à réunir les «sachants» et les «béotiens» pour échanger et s'enrichir mutuellement. A ce titre, il contribue aujourd'hui, comme hier, à «faire région».

Perpétuant la tradition d'un rendez-vous annuel autour d'une thématique qui intéresse notre société à vivre ensemble, le CESER Nouvelle-Aquitaine a organisé son premier colloque pour traiter une question emblématique : «Habiter la Nouvelle-Aquitaine en citoyens».

Compte tenu de la richesse de cette journée, le CESER a compilé dans une synthèse les interventions des personnes-ressources et des invités qui ont rythmé le colloque. Cette publication relate les temps forts des trois ateliers thématiques avec des témoignages d'acteurs locaux, des analyses d'experts et d'universitaires et du débat en plénière. Elle reprend l'intervention de Jean Viard, sociologue qui, face aux changements extrêmement rapides, nous invite à «réunifier la démocratie et ses territoires : j'habite – je travaille – je suis citoyen» et à «changer de logiciel». Et il y a le «off», les réflexions, questions, remarques des participants dont quelques-unes ont été captées et restituées dans «les murs ont des oreilles».



Les actes en version papier sont disponibles gratuitement sur simple demande et téléchargeables sur le site [ceser-nouvelle-aquitaine.fr/actes-habiter-nouvelle-aquitaine-citoyens/](http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/actes-habiter-nouvelle-aquitaine-citoyens/)

## LES ACTES

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION  
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE  
266 CONSEILLERS DÉSIGNÉS  
REPRÉSENTANT 147 ORGANISATIONS  
PATRONALES, SYNDICALES,  
ASSOCIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...  
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS  
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

### Sommaire Lettre N°3

Édito	P.1
Colloque Expression[s]	P.1
Budget primitif 2017	P.2
Rénovation énergétique	P.2
Aides aux entreprises	P.3
Déchets et économie	P.3
L'esprit de coopération	P.4

# LE PREMIER VRAI BUDGET DE NOUVELLE-AQUITAINE

Le CESER a examiné le premier vrai budget (après fusion des régions) de la Nouvelle-Aquitaine en février. D'un montant de 3 milliards d'euros, ce budget augmente de 10 % (277 millions) sous l'effet conjugué des transferts de compétences (transports, action économique, CREPS, ...), de l'augmentation des crédits issus du Plan « 500 000 formations » et également de la gestion des fonds européens. A périmètre d'actions constant, ce budget aurait été en baisse par rapport à 2016.

## Transferts de compétences - compensations : le compte n'y est pas !

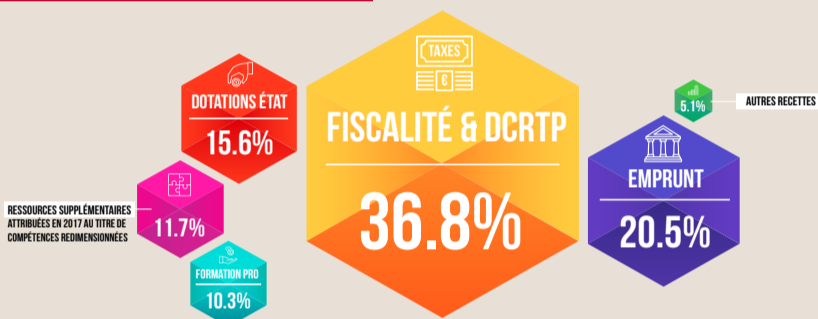
Pour l'assemblée socioprofessionnelle, le compte n'y est pas en termes de compensations des transferts de compétences. La croissance des dépenses de fonctionnement en particulier, imputable à ces transferts, doit conduire le Conseil régional

à redéfinir sa stratégie financière. Pour que cette stratégie soit partagée, le CESER demande à disposer d'éléments de compréhension des choix : bilans des politiques antérieures, présentation distincte entre les crédits « habituels » et les crédits « complémentaires » consacrés aux grands projets (tels que le Plan « 500 000 formations »), cartographie des investissements majeurs dans les territoires, précisions sur les dispositifs des Programmes pluriannuels d'investissement (PPI) et Programmes pluriannuels de fonctionnement (PPF)... Le CESER souhaite que le suivi dans la durée des politiques menées soit conforté et que l'évaluation des dispositifs devienne un outil majeur de pilotage à la lumière d'une estimation objective de l'impact des politiques prolongées ou harmonisées à la nouvelle échelle régionale.

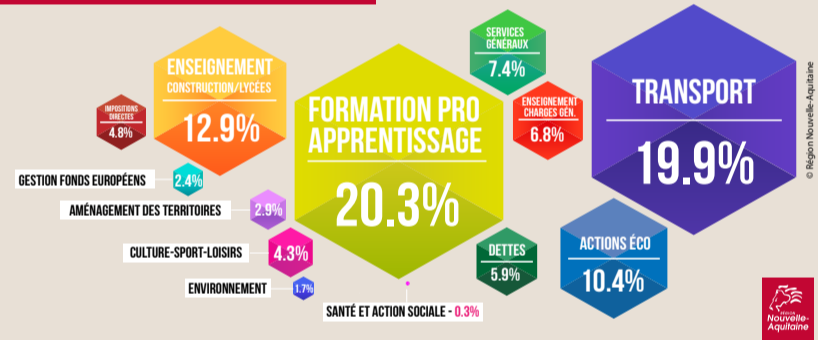
La création de programmes avec des budgets dédiés répond en partie à cette demande de clarté. Le Conseil régional a d'ailleurs suivi les préconisations du CESER en identifiant l'environnement comme une priorité régionale ; les socioprofessionnels demandent maintenant que soit identifié un programme transversal sur le thème du « littoral ». Le CESER considère enfin que le contexte de reprise et de taux d'intérêts bas doit inciter la Région à utiliser toutes ses marges de manœuvre (dont le recours à l'emprunt) pour avoir une politique d'investissements ambitieuse.

### EN NOUVELLE-AQUITAINE

#### BUDGET 2017 LES RECETTES



#### BUDGET 2017 LES DÉPENSES



## Rénovation énergétique des logements

# LUTTER CONTRE LES « PASSOIRES THERMIQUES »

Le secteur résidentiel est un des postes les plus consommateurs d'énergie, il représente un quart des consommations à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. Le Conseil régional propose d'engager un programme de rénovation énergétique des logements en visant quatre objectifs : réaliser des économies d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre, lutter contre la précarité énergétique et développer le marché de la rénovation.

L'ambition affichée d'un accompagnement global des particuliers pour la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique ne peut qu'être partagée par le CESER ; la rénovation énergétique est un enjeu déterminant identifié par l'assemblée dans ses précédents rapports. Néanmoins le CESER ex-

prime quelques inquiétudes quant aux modalités d'actions annoncées ; l'aide proposée intervient en effet sur le seul diagnostic dans l'attente d'un dispositif de soutien à la réalisation effective des travaux encore à formaliser... et quant à la cible d'action : les locataires pourtant premiers touchés par la précarité énergétique, sont dépendants de la volonté des propriétaires de réaliser ou non des travaux d'économies d'énergie. La Région Nouvelle-Aquitaine ambitionne une réduction de 30 % de la consommation énergétique finale régionale d'ici 2020/2021 ; l'objectif quantitatif affiché de 1 500 prestations reste très, sinon trop, modeste au regard du défi énergétique majeur.

Le CESER considère qu'il aurait été opportun de procéder à une évaluation du dispositif expérimenté en amont dans certains territoires, de préciser la façon dont il va s'articuler avec l'ensemble des politiques publiques existantes ou à venir, avant d'envisager une massification des actions de rénovation énergétique des logements à l'échelle du territoire régional.

- 3,3 millions de logements en Nouvelle-Aquitaine dont plus de la moitié construits avant la première réglementation thermique de 1975
- 26 % des consommations énergétiques liées au secteur résidentiel (2<sup>ème</sup> secteur)
- 14 % des ménages de Nouvelle-Aquitaine en précarité énergétique (jusqu'à 34 % dans certains départements)

## AGENCE DE LA LANGUE FRANÇAISE POUR LA COHÉSION SOCIALE

« La maîtrise de la langue française est une condition de l'épanouissement personnel, de l'insertion professionnelle, de l'accès au savoir et à la culture ; c'est également un enjeu majeur pour appartenir pleinement à la nation française. Pourtant, six millions de nos concitoyens rencontrent des difficultés à manier notre langue, et trois millions font face à l'illettrisme. »



Dans la perspective de la création, au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, d'une « Agence de la langue française pour la cohésion sociale », l'Etat a souhaité que les Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux soient mobilisés et établissent un diagnostic des politiques de maîtrise de la langue française sur leur territoire et fassent des préconisations.

Dans ce contexte, le CESER Nouvelle-Aquitaine a reçu Thierry LE PAON, délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale et auparavant, chargé de la préfiguration de cette agence. Malgré la difficulté de répondre à la demande dans les délais imposés, et d'être exhaustif sur une question aussi importante et aussi complexe, le CESER a dressé un état des lieux de la situation. Cette analyse a été le support pour l'ouverture d'un débat avec Thierry LE PAON au cours d'une réunion de bureau du CESER.

### Beaucoup d'acteurs, de structures et d'initiatives recensés...

Premier constat : la diversité des acteurs, des structures (publiques et privées) qui se mobilisent et des actions dispensées dans ces domaines. La lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française requièrent une réponse en quatre étapes indispensables et indissociables : l'identification du public, son orientation, son accompagnement et sa formation. Franchir ces étapes relève parfois du parcours du combattant ! Parmi les problèmes identifiés, le CESER constate que les structures ad hoc de « repérage » des publics sont insuffisantes et que les acteurs de terrain, notamment les associations, sont fragilisées par l'instabilité de leurs moyens. La mobilisation des entreprises, quant à elle, demeure limitée, la question des savoirs de base n'étant traitée dans les entreprises que lors des plans sociaux.

### Une coordination s'impose...

D'ores et déjà, la coordination et l'animation par une même instance de l'ensemble du spectre de l'apprentissage de la langue française (alphabétisation, français langue étrangère et d'intégration, illettrisme,...) sont une perspective de cohérence et d'efficacité. C'est un des objectifs affichés par l'agence. De plus, la prise en compte de l'ensemble des catégories du public concerné par l'apprentissage de la langue française (primaires, étrangers installés en France, étudiants, réfugiés, demandeurs d'asile, ressortissants Union Européenne, Dom-Tom...) peut contribuer au rayonnement et au prestige de la langue et de la culture française dans le monde.

### ...en préservant la spécificité de la lutte contre l'illettrisme

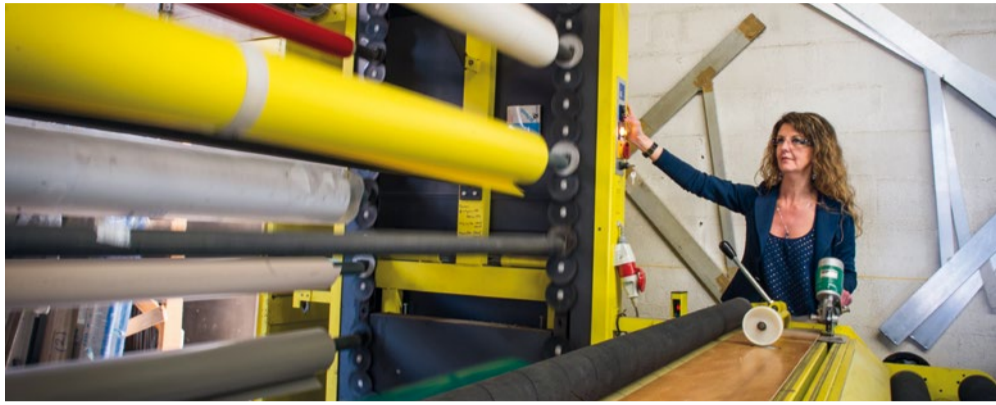
Le CESER insiste néanmoins sur la nécessité de préserver la spécificité de la lutte contre l'illettrisme (qualité des formateurs, pédagogie adaptée, repérage des publics ...), de consolider les têtes de réseaux, pôles ressources indispensables, et d'inciter les employeurs, les OPCA, les syndicats à s'impliquer davantage dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française.

### Suivre et vérifier la pertinence des actions

Enfin l'évaluation et le suivi des différents dispositifs d'apprentissage de la langue française et de la lutte contre l'illettrisme, sont indispensables pour mesurer la pertinence et l'impact des actions dispensées, auprès des publics, des acteurs et sur les territoires.

Le CESER poursuivra ses travaux en lien avec le délégué régional, qui sera placé auprès du Préfet de Région et qui aura en charge l'élaboration, en lien avec les acteurs concernés, du plan d'actions régional pour la maîtrise de la langue française.

# AVIS DES ENTREPRISES, DES HOMMES ET DES TERRITOIRES



Après avoir défini un cadre général d'intervention des collectivités territoriales dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), le Conseil régional propose un nouveau règlement d'intervention qui remplace 64 règlements régionaux antérieurs ainsi que ceux des trois anciennes régions. L'attribution des aides aux entreprises va pouvoir se déployer. Le CESER considère qu'il s'agit d'une première étape, et en ce sens il a formulé ses attentes et propositions pour des compléments. Il a insisté sur l'importance de l'accompagnement territorial de proximité, sur la nécessité de feuilles de route pour toutes les filières importantes en nombre d'emplois, sur une meilleure prise en compte des aspects humains, sur l'indispensable transparence de l'information

et enfin sur l'évaluation. Il propose également l'intégration d'autres critères sociaux et environnementaux dans les conditionnalités des aides : il s'agirait de compléter les indicateurs sociaux (amélioration des conditions de travail, diminution des accidents du travail, impacts psycho-sociaux liés aux modifications des organisations...) ou environnementaux (bilan carbone...) pour affirmer les priorités régionales pour le développement durable. Les orientations qui seront définies pour préparer le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), que ce soit à travers les infrastructures régionales, les mises en réseau d'acteurs, le renforcement des dynamiques économiques territoriales... conditionneront le développement des entreprises, tout autant que ces aides directes.

# AVIS OBJECTIF ZÉRO DÉCHET

La loi NOTRe a bouleversé le contexte de la planification de la prévention et la gestion des déchets. La planification concerne toutes les catégories de déchets avec un volet « économie circulaire » et relève désormais de la Région qui devra intégrer cette problématique dans son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). L'ADEME a proposé un dispositif simple de soutien financier et méthodologique pour accompagner, sur trois ans, la montée en puissance des Conseils régionaux dans ces domaines.

Le CESER a approuvé ce partenariat. L'élaboration d'un Plan Régional de Prévention et de

Gestion des Déchets représente en effet un défi car il implique d'harmoniser des politiques extrêmement différentes d'un territoire à un autre en matière de fiscalité, de types de déchets, de traitement de ceux-ci, de matières recyclables, ou encore de zones de stockage. Il est important qu'un maximum d'acteurs participe au processus d'élaboration et d'adoption du plan et le CESER y prendra toute sa place. Plus globalement, le CESER préconise une transition vers une économie circulaire et insiste sur la prévention. En choisissant une approche « zéro déchet » la collectivité pourra s'engager vers la réduction et la « valorisation matière » afin de réduire au maximum la part de déchets enfouis ou incinérés.



AVIS

## Politique régionale en faveur de la Vie Associative

# POUR UNE CONFÉRENCE ANNUELLE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le monde associatif est un interlocuteur privilégié de la Région ; les associations concourent à l'élaboration et la mise en œuvre de nombreux dispositifs régionaux. Partant de ces principes, une nouvelle politique de soutien à la vie associative va se mettre en place pour sa structuration dans le cadre de la nouvelle région, pour la création d'emplois associatifs et enfin pour l'accompagnement de projets.

De nombreux conseillers représentent des associations et ils ont donc examiné avec attention ce nouveau règlement particulièrement attendu par les acteurs associatifs, confrontés à de profondes évolutions. En première lecture, ce règlement répond pour partie aux inquiétudes exprimées dans les territoires des ex-régions. Le CESER a apprécié l'intérêt et l'opportunité des diverses dispositions proposées dans ce cadre : formation des bénévoles, structuration des réseaux,

emploi associatif, projets innovants... tout en suggérant des adaptations permettant de répondre aux enjeux du monde associatif, en particulier en matière d'emploi. Le CESER invite le Conseil régional à veiller à une bonne articulation entre ce dispositif et d'autres politiques sectorielles (aides aux entreprises, formation professionnelle, culture et sport...). Dans l'attente des conclusions du travail qu'il a engagé sur la vie associative, le CESER a formulé trois propositions concrètes pour la reconnaissance du monde associatif :

- la signature d'une charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le Conseil régional, les collectivités intéressées et le mouvement associatif,
- l'organisation d'une Conférence annuelle de la vie associative,
- et enfin, l'inscription du soutien à la vie associative dans le cadre des travaux de la Conférence Territoriale de l'Action Publique.

- 100 000 associations en activité
- Près de 1,2 million de bénévoles
- 160 000 salariés (10,3 % de l'emploi privé)
- Près de 3,2 milliards € de masse salariale



Ces documents sont téléchargeables sur notre site à l'adresse :

<http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/budget-nouvelle-aquitaine-examen-ceser-2/>

ACTU

# UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL TOUT BIO

Le CESER Nouvelle-Aquitaine s'emploie à aller à la rencontre des acteurs des différents territoires, afin de mieux appréhender leurs réalités, questionnements et attentes. La nouvelle région doit en effet, malgré sa taille, être capable de créer de la cohésion et de la proximité tout en conciliant enjeux régionaux et développement local. Le CESER a souhaité mettre en lumière Saint-Pierre-de-Frugie en Dordogne, village de 400 habitants qui s'illustre depuis plusieurs

années par le dynamisme et l'exemplarité des projets qui y sont concrétisés, après avoir connu une certaine déprise. Une délégation du CESER a rencontré les porteurs du projet. Ensemble, ils ont insisté sur la problématique de la revitalisation du monde rural, sur la nécessité d'une vision équilibrée de l'aménagement du territoire (répartition des activités, dynamisme démographique, enjeux fonciers et environnementaux, qualité de l'habitat...). Ils ont par ailleurs rappelé les

enjeux du portage de projets (initiatives des collectivités, mobilisation des habitants) et de l'accompagnement des acteurs du développement par les politiques contractuelles.

Au moment où le CESER s'attache à apporter une contribution dans le cadre de la préparation du futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), de telles initiatives montrent l'exemple et sont porteuses d'espoir.



# L'ESPRIT DE COOPÉRATION LOCAL, NATIONAL, EUROPÉEN !

Le CESER Nouvelle-Aquitaine a pris le relais des coopérations à différentes échelles et sur une variété de thématiques, engagées depuis de nombreuses années par les ex CESER Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes. Trois coopérations, locale, nationale et européenne fonctionnent aujourd'hui : avec le CES de la Communauté Autonome du Pays Basque, avec les CESER français de l'Atlantique et avec les CESER - CES des régions atlantiques européennes.

Une commission de travail dédiée, « Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales - Europe » suit l'ensemble des coopérations et anime plus spécifiquement les travaux en partenariat avec le CES de la Communauté Autonome du Pays Basque et ceux du Réseau Transnational Atlantique dont le CESER Nouvelle-Aquitaine a assumé la présidence : Michel Hortolan, ancien Président du CESER Poitou-Charentes et actuellement Vice-Président du CESER Nouvelle-Aquitaine a assuré la présidence du RTA de février 2015 à février 2017.

## La coopération européenne au sein du RTA : revitaliser l'économie maritime



Le RTA est une plate-forme de coopération de la société civile dans l'Espace Atlantique, officiellement créée en 2003. Il regroupe les CESER des régions françaises (Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire), les CES des Communautés autonomes espagnoles (Andalousie, Canaries, Communauté Autonome du Pays Basque, Galice, Extrémadure et Castille-et-Leon) et, au Portugal où il n'existe pas de CES au niveau régional, c'est le Forum Oceano qui participe au RTA. Conformément à la charte d'organisation dont il s'est doté, le RTA a pour principal objet « de développer des coopérations entre les socioprofessionnels représentants de la société civile afin d'influencer les politiques européennes en faveur de la façade atlantique ».

Plusieurs études sur « la sécurité du transport maritime », « l'intermodalité dans le transport de marchandises », « le transfert de technologie-innovation », « le développement des énergies marines renouvelables dans les régions de l'Arc Atlantique » ont contribué à la reconnaissance du RTA par la Commission européenne. Des relations ont été tissées et le RTA est aujourd'hui identifié comme un partenaire à part entière, tout particulièrement sur la Stratégie Atlantique.

### Une stratégie atlantique pour revitaliser l'économie maritime

Lancée par la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) de la Commission européenne, la Stratégie atlantique a pour objectif de soutenir la « croissance bleue » en revitalisant l'économie maritime dans les régions atlantiques. Un Plan d'Action Atlantique (2013) fixe les principales priorités pour la période 2014-2020, avec une révision à mi-parcours prévue en 2017.



Après la présentation officielle de cette stratégie par la Commission européenne, le RTA s'est mobilisé pour mettre en valeur ses apports potentiels et faire valoir les attentes des acteurs socioprofessionnels. Il a publié un premier rapport intitulé « Les conditions pour une bonne réalisation de la Stratégie atlantique », présenté en 2015 à Bruxelles, ainsi que lors de différentes manifestations consacrées à la Stratégie atlantique. Ces représentations ont permis de créer des temps d'échanges avec les institutions de la Commission européenne (CESE, DG Mare, DG REGIO, DG Research, Secrétariat général de la Mer, etc...) et d'attester de la pertinence et de la crédibilité du RTA auprès de ces instances.

Depuis, le RTA poursuit ses travaux pour approfondir les aspects relatifs à la mise en œuvre de la Stratégie et à son suivi. Dans la perspective de la révision à mi-parcours du Plan d'action, le RTA livrera ses « Propositions sur les conditions de réussite de la mise en œuvre de la stratégie maritime atlantique », en 2017.



### Un nouveau comité exécutif

Lors de la dernière réunion du Comité d'orientations en février 2017, le CESER Nouvelle-Aquitaine a passé le témoin de l'animation du réseau à un partenaire espagnol. Le Président du Conseil Economique et Social (CES) de la Communauté Autonome du Pays Basque a été élu Président du RTA et les CES de la Communauté Autonome du Pays Basque et de la Galice, les CESER de Pays de la Loire et de Nouvelle-Aquitaine et le Forum Oceano ont été élus Vice-Présidents du RTA.

### La coopération atlantique française avec les CESER de l'Atlantique

« Les CESER de l'Atlantique » est une association créée en 1993, avec une volonté commune de promouvoir l'interrégionalité dans les régions de la façade atlantique. C'est une coopération unique en France car elle réunit de manière pérenne les CESER de Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et, depuis 2017, la Normandie. Ses objectifs sont de favoriser au niveau interrégional les réflexions à caractère économique, social et environnemental, de contribuer à ce que la dimension interrégionale soit prise en compte par les exécutifs régionaux, mais aussi d'influer sur les choix de certains acteurs grâce à ses réflexions partagées et ses préconisations.

Cette collaboration ancienne a fait l'objet de publications régulières, parmi les plus récentes : « Quel avenir pour la filière ostréicole dans les régions de la façade atlantique française ? », « Populations et activités sur le littoral atlantique. Enjeux fonciers. Quelle gouvernance avec quels outils ? », « Submersion marine et érosion côtière : Connaître, prévenir et gérer les risques naturels littoraux sur la façade atlantique ». Ce dernier rapport, aujourd'hui référence en matière de risques littoraux, a été présenté à de très nombreuses reprises, lors de rencontres organisées sur le littoral français et européen (4èmes Rencontres régionales de la mer et du littoral, à Saint-Malo ; Climate Chance, à Nantes ; Congrès transfrontalier sur les impacts du changement climatique et les phénomènes extrêmes sur le littoral, à Irun ; colloque Littoral 2016, à Biarritz...).



En 2017, l'Association des CESER de l'Atlantique a ouvert un nouveau chantier sur « la croissance bleue et l'innovation maritime », pour être en lien avec les préoccupations des exécutifs régionaux. L'objectif des CESER est de mettre en évidence les potentiels d'innovation de l'économie maritime pour les régions atlantiques et de sensibiliser la société civile et les acteurs politiques.

### La coopération avec le CES de la Communauté Autonome du Pays Basque sur l'innovation et le transfert de technologies



Le CESER Nouvelle-Aquitaine poursuit le partenariat ancien avec le CES de la Communauté Autonome du Pays Basque. Cette collaboration de plus de 15 ans a pour objectif de favoriser la connaissance réciproque des deux régions, de renforcer les liens entre les socioprofessionnels et de proposer aux exécutifs régionaux des actions encourageant le renforcement de cette coopération et la mise en place de politiques publiques communes.

Avec la mise en place par les exécutifs régionaux du Groupe Européen de Coopération Territoriale (GECT) Nouvelle-Aquitaine - Euskadi - Navarre, les deux CES(ER) ont souhaité participer à la dynamique de l'Eurorégion en construction et y apporter une contribution commune.

Plusieurs rapports communs ont été produits sur le tourisme, les transports, les énergies renouvelables et ont été présentés devant le GECT. Les CES(ER) ont également réagi sur son premier projet de Plan stratégique.

Aujourd'hui, les deux assemblées poursuivent leurs réflexions communes sur le thème de l'innovation et le transfert de technologies. L'objectif est de caractériser la gouvernance de ces thématiques dans chacune des régions pour dresser un panorama, puis de préciser, à l'issue de la première phase, les secteurs appelant une approche plus approfondie.

En février, les délégations du CES de la CAPB et du CESER Nouvelle-Aquitaine se sont rencontrées à San Sebastian et Elgoibar pour auditionner des experts et acteurs de l'innovation et du transfert de technologies et visiter des entreprises locales.



Et vous, comment déclinez-vous **NA!**?  
Partagez vos idées par simple mail à [contact@ceser-alpc.fr](mailto:contact@ceser-alpc.fr)

ISSN : en cours  
Lettre bimestrielle  
Abonnement gracieux sur demande.  
Directeur de la publication : Wilfried Grounon  
Rédaction : Pôle communication du Ceser  
Maquette : Kymzo  
Réalisation : PG Edition

Crédits photos : Francis Leroy / imag-in-air.com  
Günther Vicente  
Ademe / Bourguet Roland  
Région Limousin / Thierry Laporte,  
Région Poitou-Charentes / Françoise Roch  
Union européenne  
Fotolia / Philippe Devanne  
Région Nouvelle-Aquitaine  
MAEE / F. de la Mure

#### SITE DE BORDEAUX

14 rue F. de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80

#### SITE DE LIMOGES

27 Bud de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80

#### SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne  
Comédie - CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77

 Ceser Nouvelle-Aquitaine

 [ceser-nouvelle-aquitaine.fr](http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr)

**CESER**  
RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE